

Charte de l'Agence France-Presse

12.04.2016

Charte de l'Agence France-Presse

L'Agence France-Presse est une agence de presse dont la mission est de fournir à tout instant une information exacte, impartiale et digne de confiance sur l'actualité du monde entier. Elle est représentative, à travers ses collaborateurs, de la diversité des langues et des cultures.

Le devoir de l'Agence France-Presse est de rechercher objectivement la vérité des faits et de diffuser des informations vérifiées en texte, photographie, vidéo, infographie ou tout autre format.

L'Agence France-Presse est indépendante et libre de toute influence politique, commerciale ou idéologique, comme le garantit son statut.

L'Agence France-Presse défend la liberté d'expression et le droit des journalistes à exercer leur métier sans intimidation, et sans encourir d'atteintes à leur liberté ni à leur intégrité physique.

L'Agence France-Presse s'engage à protéger la sécurité de toutes celles et ceux qui travaillent pour elle.

L'Agence France-Presse rejette toute discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine, le genre, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'opinion ou tout autre facteur.

AVANT D'IMPRIMER, PENSEZ A NOTRE PLANETE !

